

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 38<sup>e</sup> année – N° 7 – Mercredi 24 février 2016

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** [journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Basse-Allaine

#### Dépôt public de la mensuration officielle Courtemaîche lot 10 et Buix lot 11

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance fédérale sur la mensuration officielle (OMO) du 18 novembre 1992, la commune de Basse-Allaine dépose publiquement du 25 février 2016 au 29 mars 2016 inclusivement, en vue de leur approbation par le géomètre cantonal:

- Les plans cadastraux N<sup>os</sup> 101 à 114 de la localité de Courtemaîche (lot 10);
- Les plans cadastraux N<sup>os</sup> 1 à 6 de la localité de Buix (lot 11);
- L'état descriptif des biens-fonds compris dans ces lots.

Les documents cadastraux peuvent être consultés dans les locaux de l'administration communale à Courtemaîche pendant les heures d'ouverture du bureau. Les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser jusqu'au 29 mars 2016 inclusivement au Bureau communal de Basse-Allaine, Milieu du Village 66, 2923 Courtemaîche.

Basse-Allaine, le 22 février 2016

Le Conseil communal

### Courtételle

#### Entrée en vigueur du règlement sur les émoluments

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Courtételle le 15 décembre 2015, a été approuvé par le Gouvernement le 2 février 2016.

Réuni en séance du 16 février 2016, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2016.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courtételle, le 18 février 2016

Le Conseil communal

### Montfaucon

#### Entrée en vigueur du règlement relatif à la taxe communale sur le séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Montfaucon le 21 décembre 2015, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 8 février 2016.

Réuni en séance du 22 février 2016, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Le Conseil communal

## Montfaucon

### Entrée en vigueur du règlement de l'agence communale AVS

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Montfaucon le 21 décembre 2015, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 8 février 2016.

Réuni en séance du 22 février 2016, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Le Conseil communal

## Pleigne

### Entrée en vigueur du règlement de l'agence communale AVS

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Pleigne le 10 décembre 2015, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 29 janvier 2016.

Réuni en séance du 16 février 2016, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Au nom du Conseil communal  
Le Maire: D. Pape  
La Secrétaire: E. Froidevaux

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Collectivité ecclésiastique cantonale  
catholique-romaine de la République et Canton du Jura

### Entrée en vigueur

Le Conseil de la Collectivité ecclésiastique cantonale de la République et Canton du Jura, constate que le délai référendaire relatif à

– l'Ordonnance sur les droits politiques de la Collectivité ecclésiastique cantonale

a expiré le 16 février 2016 sans être utilisé. Ainsi, l'ordonnance entre en vigueur le 17 février 2016.

Delémont, le 24 février 2016

Au nom du Conseil  
de la Collectivité ecclésiastique cantonale  
Le président: Jacques Favre  
L'administrateur: Pierre-André Schaffter

## Porrentruy

### Assemblée de la paroisse réformée évangélique, dimanche 6 mars 2016, à 11 h 15, au Centre réformé à Porrentruy (à l'issue du culte)

Ordre du jour:

– Élection des délégués à l'Assemblée de l'Église réformée évangélique du Jura (période 2016 -2020)

Le Conseil de paroisse

## Vicques

### Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 9 mars 2016, à 20 h, à la maison Saint-Valère

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2015
3. Divers

Vicques, le 22 février 2016

Le Secrétariat de la Commune ecclésiastique.

## Mises au concours

Service de l'enseignement

### Mise au concours

Le Département de la formation et de la culture, par son Service de l'enseignement, met au concours le poste suivant:

#### ÉCOLE PRIMAIRE

1<sup>re</sup> – 8<sup>e</sup> HarmoS)

#### CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DE HAUTE-SORNE – SITE DE COURFAIVRE

#### 1 poste à 60%

(16-18 leçons hebdomadaires)

Ce poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.  
Degrés: 3-4P

Contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> août 2016

#### POUR CE POSTE:

- Titre requis: diplôme d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire délivré par la HEP-BEJUNE (CAP à l'enseignement préscolaire et primaire) ou titre jugé équivalent susceptible de reconnaissance.
- Traitement: selon l'échelle des traitements mensuels (U).
- **Date limite de postulation: 11 mars 2016**
- Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
  - une lettre de motivation;
  - un curriculum vitae;
  - une copie des titres acquis;
  - un certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
  - un extrait de l'Office des poursuites;
  - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne ou sur le site [https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister\\_fr](https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister_fr).
- Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M. Daniel Joray, Président de la Commission d'école, Sur les Planchettes 6, 2855 Glovelier.
- Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la direction du cercle concerné.

Delémont, le 22 février 2016

Service de l'enseignement

Service de l'enseignement

## Mise au concours

Le Département de la Formation et de la Culture, par son Service de l'enseignement, met au concours le poste suivant :

### SESSION BILINGUE

#### 1 poste à 60-70 % aux degrés 3P-8P

(16-20 leçons hebdomadaires, réparties sur 4-5 matinées)

Lieu : École primaire du Gros Seuc à Delémont  
Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD) d'une année.

La session bilingue est une structure qui accueille des élèves germanophones ou bilingues durant une matinée par semaine en fonction de leur âge et leur degré de scolarisation. Le but de la session est de maintenir et d'élargir les compétences en langue allemande et de progresser en mathématiques en fonction du PER et du Lehrplan alémanique. En fonction du nombre d'élèves, vous serez amené-e à collaborer avec une collègue durant 2-3 matinées.

- Titre requis: diplôme d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire délivré par la HEP-BEJUNE (CAP à l'enseignement préscolaire et primaire) ou titre jugé équivalent susceptible de reconnaissance; être de langue maternelle allemande ou parfaitement bilingue français-allemand.
- Traitement: selon l'échelle des traitements mensuels (U).
- Entrée en fonction : 1<sup>er</sup> août 2016
- **Date limite de postulation : 18 mars 2016**
- Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment :
  - une lettre de motivation ;
  - un curriculum vitae ;
  - une copie des titres acquis ;
  - un certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile ;
  - un extrait de l'Office des poursuites ;
  - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne ou sur le site [https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister\\_fr](https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister_fr).
- Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », au Service de l'enseignement, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.
- Des renseignements peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Nathalie Däpp, responsable de la session bilingue (tél. 032/ 420 54 33; mail: [nathalie.daep@jura.ch](mailto:nathalie.daep@jura.ch)) ou M<sup>me</sup> Brigitte Lambert, enseignante de la session bilingue (tél. 032/ 435 10 79; mail: [brigitte.lambert@ju.educanet2.ch](mailto:brigitte.lambert@ju.educanet2.ch)).

Delémont, le 22 février 2016

Service de l'enseignement

Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE



La Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE (HEP-BEJUNE) forme les enseignant-e-s de trois cantons (Berne - partie francophone, Jura et Neuchâtel). Cette haute école déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Porrentruy (Delémont) et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours les postes de

#### Responsable de la formation continue (60% à 100%\*)

pour diriger le service et assurer la qualité ainsi que le développement de la formation continue au sein de l'institution.

(\*Le poste de responsable constitue un engagement à 60% ; il peut être complété par une activité supplémentaire en qualité de responsable de projets en formation continue)

##### Vos missions principales

- Garantir l'organisation et la gestion des projets de formation continue ; maintenir et faire évoluer une philosophie de formation dynamique, attractive, efficace et cohérente
- Encourager et stimuler les liens avec les autres formations et le domaine de la recherche et des ressources documentaires
- Maintenir un contact régulier et fréquent avec les départements cantonaux, afin de répondre aux besoins et coordonner les demandes de l'espace BEJUNE
- Contribuer à la veille stratégique nécessaire au développement de la formation continue
- Encadrer les responsables de projets, les coordinateurs-trices, les formateurs-trices ainsi que le personnel administratif du service
- Contribuer à l'élaboration du budget de la filière et en assurer le suivi.

##### Votre profil

- Titre universitaire de niveau master ou titre jugé équivalent
- Titre d'enseignement
- Expérience pédagogique dans la formation d'adultes
- Expérience et aptitude dans la conduite d'une équipe
- Formation et/ou expérience en gestion de projets

##### Nos attentes

- Vision globale
- Leadership, compétences décisionnelles ; esprit d'initiative
- Aptitude à promouvoir un climat participatif
- Ecoute, communication, diplomatie
- Rigueur et esprit méthodique

##### Conditions d'engagement

- Lieu de travail : Bienne
- Entrée en fonction : 1<sup>er</sup> août 2016

Vous pouvez consulter les cahiers des charges sur notre site [www.hep-bejune.ch](http://www.hep-bejune.ch), rubrique Mises au concours.

##### Procédure

Nous nous réjouissons de recevoir votre dossier de candidature complet jusqu'au **13 mars 2016** au Service des ressources humaines, [service.rh@hep-bejune.ch](mailto:service.rh@hep-bejune.ch) ou chemin de la Ciblière 45 - 2503 Bienne, avec la mention «POSTULATION». Pour tout complément d'information, M. Fred-Henri Schnegg, Vice-Recteur des formations, se tient à votre disposition au 032 886 99 19 ou par courriel [fred-henri.schnegg@hep-bejune.ch](mailto:fred-henri.schnegg@hep-bejune.ch).

\*\*\*

#### Responsable qualité (50% à 60%)

afin d'assurer le développement de l'amélioration continue au sein de l'institution.

##### Vos missions principales

- Participer à la définition de la stratégie d'amélioration continue et la mettre en œuvre
- Assurer le bon fonctionnement de la démarche qualité ; collaborer avec tous les responsables de processus, les soutenir dans la mise en œuvre des projets d'amélioration continue
- Analyser les prestations de la HEP et son fonctionnement, détecter les potentiels d'amélioration
- Préparer l'environnement institutionnel en vue d'une accréditation (OAA, LEHE,...)
- Former les acteurs impliqués dans la démarche qualité

##### Votre profil

- Formation supérieure dans une Haute école ou formation jugée équivalente
- Expérience au niveau des démarches qualité dans le champ de la formation
- Expérience dans l'animation et la conduite de commissions de travail
- Maîtrise du français et de l'allemand
- Maîtrise des outils bureautiques standards

##### Nos attentes

- Capacité d'écoute et de communication ; diplomatie
- Aptitude à travailler en équipe
- Capacité d'organisation et de planification au niveau institutionnel
- Leadership et coordination ; esprit d'initiative et de décision
- Rigueur, sens de l'organisation

##### Conditions d'engagement

- Lieu de travail : Bienne
- Durée de l'engagement : contrat à durée déterminée de 4 ans, renouvelable
- Entrée en fonction : 1<sup>er</sup> août 2016

Vous pouvez consulter les cahiers des charges sur notre site [www.hep-bejune.ch](http://www.hep-bejune.ch), rubrique Mises au concours.

##### Procédure

Nous nous réjouissons de recevoir votre dossier de candidature complet jusqu'au **13 mars 2016** au Service des ressources humaines, [service.rh@hep-bejune.ch](mailto:service.rh@hep-bejune.ch) ou chemin de la Ciblière 45 - 2503 Bienne, avec la mention «POSTULATION». Pour tout complément d'information, M. Gérard Marquis, se tient à votre disposition au 032 886 99 09 ou par courriel [gerard.marquis@hep-bejune.ch](mailto:gerard.marquis@hep-bejune.ch).

## Divers

Syndicat d'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE)

### Assemblée générale extraordinaire des délégués, vendredi 11 mars 2016, à 18 h, à la salle communale à Rocourt

Ordre du jour:

1. Accueil
2. Désignation des scrutateurs
3. Appel nominal
4. Procès-verbal N° 15 de l'assemblée extraordinaire du 22 janvier 2016 à Alle
5. Prendre connaissance et approuver le règlement d'organisation et d'administration (ROA) du syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE+)
6. Prendre connaissance et approuver le règlement relatif à l'évacuation et le traitement des eaux (RETE) du syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE+)
7. Prendre connaissance et approuver le règlement tarifaire concernant l'évacuation et le traitement des eaux (RTETE) du syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE+)
8. Sous réserve de l'acceptation par les organes compétents des communes membres, approuver un crédit cadre de Fr. 5'000'000.- pour le remboursement des dettes nettes des communes par le SEPE+ et donner compétences au comité du SEPE+ pour se procurer les fonds nécessaires

Les règlements cités sous les points 5, 6 et 7 sont déposés publiquement jusqu'au 11 mars 2016 et 20 jours après l'assemblée dans les communes membres du SEPE où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat du SEPE, Chemin de la Bonne Fontaine 8 à 2900 Porrentruy.



### Minergie-ECO 2016 : Bases et conception NOUVELLE VERSION !

#### Public cible :

Ingénieurs, architectes, bureaux techniques et personnes intéressées par le label Minergie-ECO.

#### Programme :

- Introduction : bases, méthodologie, critères d'exclusion
- Aspects liés à la santé : éclairage naturel, protection contre le bruit, climat intérieur
- Aspects liés à l'écologie du bâtiment : conception, matériaux et procédés, énergie grise

#### Coût :

CHF 350.- (documentation et pause-café comprises)

#### Date et lieu :

08.03.2016 - Lausanne  
8h15 – 12h30



Programme détaillé et informations : [www.fe3.ch](http://www.fe3.ch)  
c/o Bureau EHE SA / Tél. 026 309 20 91 / [info@fe3.ch](mailto:info@fe3.ch)



### Standards Minergie, -P et -A : Bases et exigences

#### Public cible :

Architectes, entreprises générales, planificateurs.

#### Programme :

- Exigences de base
- Exemple de rénovation
- Exigences supplémentaires
- Procédures et dossier de demande de certificat
- Certification en ligne

#### Coût :

CHF 350.- (documentation et pause-café comprises)

#### Date et lieu :

1<sup>er</sup> mars 2016 – Lausanne  
8h30 – 12h30



Programme détaillé et informations : [www.fe3.ch](http://www.fe3.ch)  
c/o Bureau EHE SA / Tél. 026 309 20 91 / [info@fe3.ch](mailto:info@fe3.ch)